Image not found or type unknown

Servitude et copropriété

Par **ornicarquoi**, le **21/09/2015** à **15:58**

La cour de cassation à admis depuis 2004 la compatibilité entre servitude et copropriété, mais une nouvelle jurisprudence du 17 février 2015 (pourvoi: 13-27479) semble revenir sur cette compatibilité .

Pouvez-vous m'éclairer sur cette décision?

Est-ce un revirement de jurisprudence?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés